



**Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes**

**Infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse**

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Largeur de secteur affecté par le bruit
Catégorie 1 (0-100m) Nouveau secteur au point de référence en période diurne	Largeur 300m
Catégorie 2 (10-150m) Nouveau secteur au point de référence en période diurne	Largeur 250m
Catégorie 3 (10-200m) Nouveau secteur au point de référence en période diurne	Largeur 100m
Catégorie 4 (0-150m) Nouveau secteur au point de référence en période diurne	Largeur 50m
Catégorie 5 (0-100m) Nouveau secteur au point de référence en période diurne	Largeur 10m

Zone d'exposition au bruit

Intérieur affecté par le bruit

**Lignes ferroviaires conventionnelles et lignes de tramway**

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Largeur de secteur affecté par le bruit
Catégorie 1 (0-100m) Nouveau secteur au point de référence en période diurne	Largeur 300m
Catégorie 2 (10-150m) Nouveau secteur au point de référence en période diurne	Largeur 250m
Catégorie 3 (10-200m) Nouveau secteur au point de référence en période diurne	Largeur 100m
Catégorie 4 (0-150m) Nouveau secteur au point de référence en période diurne	Largeur 50m
Catégorie 5 (0-100m) Nouveau secteur au point de référence en période diurne	Largeur 10m

Zone d'exposition au bruit

Intérieur affecté par le bruit

--- Commune    --- Adjointement

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

**PLU-H**

DECLINAISON COMMUNE

MISE À JOUR N°6  
2023

**TASSIN-LA-DEMI-LUNE**

ANNEXE  
C.4.4.2 - Voies bruyantes  
Echelle : 1/5000